

Lancement d'une étude et création d'un comité d'éthique relatifs à la vidéo-protection des espaces publics bisontins

M. l'Adjoint HAKKAR, Rapporteur : La Ville de Besançon est engagée depuis longtemps dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Cette politique équilibrée, alliant actions de prévention, d'éducation, de médiation, sanction et réinsertion a porté ses fruits : la délinquance générale est passée de 11 000 infractions en 1998 à moins de 8 000 infractions en 2009. Il reste pourtant encore beaucoup à faire.

Dans le cadre de cette politique locale (47 actions en cours dans le cadre du CLPS 2008-2010), des actions de prévention situationnelle ont été menées de tout temps et le sont encore (exemple en dernier lieu de la sécurisation de l'avenue du Parc en 2009). La vidéo-protection doit donc être considérée dans ce cadre, comme un outil parmi d'autres et non pas se substituant aux autres ; un outil qui peut avoir son utilité, sans cependant attendre de cet outil qu'il règle tous les problèmes existants.

Comme les autres actions en place, la vidéo-protection ne saurait en effet être utile que si elle répond à des objectifs précis, en fonction d'un diagnostic établi et en complément des autres mesures déjà en place.

Aussi, afin de nous aider à définir l'opportunité de mise en place de vidéo-protection à Besançon, il nous apparaît indispensable de faire **appel à un cabinet d'études spécialisé** dans le conseil et l'assistance opérationnelle pour la prévention et la réduction des risques liés à l'insécurité. Ce cabinet ne devra pas proposer directement la vente d'équipements de vidéo-protection ou être lié à un tel organisme.

L'objet de cette étude sera d'apporter les éléments d'aide à la décision pour convenir de l'opportunité de développer ou non la vidéo-protection à Besançon, en dégagant les différents scénarios possibles, leur rapport coût/avantage et en dégagant pour chacun des recommandations. Cette étude devra notamment permettre de définir les lieux d'installation potentiels et le dispositif organisant la protection. Il est à noter que la moitié du coût de cette étude peut être prise en charge par un financement de l'Etat.

De manière à veiller à ce que, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, le système de vidéo-protection étudié ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales, un **comité d'éthique** pourrait être mis en place. Ce comité d'éthique serait composé de personnalités qualifiées représentant le Conseil Municipal (majorité et minorité), des représentants d'associations de défense des droits de l'homme, des représentants du monde du droit, de l'éducation...

Le rôle de ce comité d'éthique sera de se prononcer sur le contenu du cahier des charges de consultation de l'étude portant sur l'opportunité de la mise en place de la vidéo-protection à Besançon et de rendre un avis sur les conclusions de l'étude en veillant au respect des obligations légales et réglementaires, au respect des libertés publiques ou privées. Il pourra effectuer auprès du Maire toute recommandation sur les conditions de fonctionnement ou impacts du système.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le principe de mise en place d'un comité d'éthique relatif à la vidéo-protection des espaces publics bisontins,

- à approuver la composition suivante de ce comité d'éthique, sous réserve de la confirmation formelle des intéressés :

Président : M. Marcel POCHARD

Vice-Président : M. Lazhar HAKKAR.

1 collège de 8 élus municipaux représentant la majorité et l'opposition (titulaires pouvant être ponctuellement suppléés) :

Mme Nicole WEINMAN, Mme Annie MENETRIER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Claude ROY, M. Abdel GHEZALI, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean ROSSELOT, M. Philippe GONON.

1 collège de 5 personnalités qualifiées comprenant :

1 magistrat du siège,
1 universitaire,
1 ancien fonctionnaire de Police Nationale,
1 travailleur social,
1 représentant des avocats.

1 collège de 5 associations ou institutions représentant les habitants ou les droits de l'homme.

- à approuver le lancement d'une étude telle que définie dans le rapport auprès d'un cabinet spécialisé dans le conseil et l'assistance opérationnelle pour la prévention et la réduction des risques liés à l'insécurité, sur la base du cahier des charges proposé à l'avis du comité d'éthique, étant précisé que la dépense sera imputée sur le chapitre 011.110/617 CS 10500 du budget de l'exercice courant,

- dans le cadre de la procédure de consultation à engager, à autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous documents à intervenir,

- à autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions pour mener à bien cette étude.

«M. Lazhar HAKKAR : La politique de la Ville de Besançon en matière de prévention, de sécurité et de tranquillité publique repose sur un certain nombre d'actions d'éducation, de prévention, de médiation, de sanctions et de réinsertion. La plupart de ces actions s'intègre dans le Contrat Local de Prévention et de Sécurité qu'on nomme le CLPS piloté par un conseil composé des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des associations dont le champ d'activité rencontre ce contrat. Depuis quelques mois, à la demande du Maire de Besançon, sont appelés à siéger dans ce conseil des représentants des CCH et du Conseil des Sages. Dans le domaine de la prévention, outre les moyens humains, la Ville a travaillé cette dernière année sur des dispositifs dits de prévention situationnelle qui peuvent être divers et dans ce cadre-là, un certain nombre de locaux ou de bâtiments municipaux ont déjà été sécurisés par des dispositifs vidéo le plus souvent d'ailleurs de type anti-intrusion. L'école Champagne qui a été victime il y a quelques mois d'un pyromane entre dans ce cadre-là et sera très probablement équipée à partir de l'automne d'un système de vidéo-protection qui sera bien évidemment activé uniquement en dehors des heures d'ouverture de l'école. En dehors d'un cas particulier, le souterrain du Lycée Pergaud, tous les dispositifs dont j'ai parlé concernent des espaces clos. Ce n'est pas le sujet de la délibération d'aujourd'hui puisqu'on va parler de la vidéo-protection sur l'espace public et ce débat est donc nouveau.

Il s'agit d'une problématique à la fois complexe et sensible, complexe car on entend diverses choses sur la vidéo-protection, on parle de vidéo-surveillance, etc., alors il faut essayer de savoir de quoi on parle, quel type de matériel, ça peut aller d'une caméra factice sur l'espace public à des dispositifs de caméra extrêmement sophistiqués, j'en ai vu dans certaines villes avec un balayage à 360°, un zoom extrêmement puissant et un CSU, c'est-à-dire un Centre de Supervision Urbaine.

Parmi d'autres questions qui pourraient venir à l'esprit : où doit-on disposer les systèmes de vidéo-protection ? Qui visionne et que deviennent les images ? Avec quel financement ? Là il faut savoir que l'Etat propose de financer 50 % de l'investissement matériel mais le fonctionnement reste à la charge des collectivités, etc., etc. Plein de questions peuvent être posées sur cette problématique qui est sensible car elle se situe aux conflits de la liberté de chacune et de chacun à déambuler en toute confidentialité et de la liberté de chacune et de chacun à déambuler en sécurité et surtout avec un

sentiment de sécurité. Et là on voit que se pose la question de la garantie des libertés publiques et puis également se posera forcément le rôle de la CNIL.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de lancer une étude sur l'opportunité et les éventuelles modalités de la mise en place d'un système de vidéo-protection sur l'espace public à Besançon, et parallèlement d'installer un comité d'éthique qui sera chargé d'une part de valider le cahier des charges et d'autre part aura également la charge de commenter les résultats de l'étude. Il appartiendra évidemment au Conseil Municipal de décider de la suite à donner à cette étude.

Quelques mots sur le comité d'éthique qui sera composé si vous le voulez bien d'une vingtaine de personnes avec un Président M. Marcel POCHARD, peut-être que M. le Maire en dira un mot, un Vice-Président, un collège de 8 élus municipaux représentant la majorité et l'opposition avec des titulaires qui pourront être remplacés ponctuellement par des suppléants de leur groupe politique. Il y aura également un collège de 5 personnalités qualifiées comprenant un magistrat du siège, un universitaire, un ancien fonctionnaire de police nationale, un travailleur social, un représentant des avocats et enfin un collège de 5 associations ou institutions représentant les habitants ou oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Voilà un petit peu la délibération qui vous est proposée. Donc je répète, là on est au stade du lancement d'une étude et de la mise en place d'un comité d'éthique.

M. Benoît CYPRIANI : D'abord deux regrets, je regrette que l'on reprenne à notre compte dans l'intitulé de cette délibération le terme de vidéo-protection au lieu de vidéo-surveillance. Le terme de vidéo-protection a été lancé récemment et promu par le Gouvernement en place. C'est une litote ou un euphémisme qui est de nature selon moi à induire en erreur, d'abord parce que la vidéo-surveillance, tout le monde le reconnaît, n'a aucun effet protecteur mais agit uniquement sur le sentiment d'insécurité, sentiment d'insécurité d'ailleurs que tout le monde est bien incapable de définir. Alors je constate que la délibération laisse ouverte toutes les possibilités, soit d'installer des caméras, soit de ne pas les installer, et je me réjouis de cette ouverture. Par contre je regrette que l'on déclare : d'abord on réfléchit, ensuite on installe, cela a été cité dans le journal récemment et c'est un petit peu l'esprit dans lequel je sens que mon collègue vient de présenter les choses. J'aurais préféré qu'on dise, d'abord on réfléchit, ensuite on voit s'il est nécessaire d'installer, ça c'est plus conforme à la délibération... c'est ce qu'on fait mais ce n'est pas tout à fait ce que tu viens de dire. Donc nous allons participer à ce comité d'éthique car nous sommes certains que les lignes suivantes que je vais vous lire feront consensus parmi les élus du groupe majoritaire, en tout cas une grande majorité de cette majorité.

Premier extrait : de la généralisation de la vidéo-surveillance au passeport biométrique, toutes les initiatives de protection «imaginées par Nicolas SARKOZY» sont prétexte à recueil de données personnelles et donc à fichage. Le but est simple : donner corps à une méthode de suspicion préventive légitimée par le besoin de sécurité et le discours de la peur. Cela c'est la première citation.

La deuxième citation reprend un avis du comité national d'éthique qui indique que subrepticement notre société au nom du paradigme sécuritaire s'habitue et chacun accepte finalement et même avec quelque indifférence d'être fiché, observé, repéré, tracé, sans souvent en avoir conscience. Pourquoi suis-je certain de ce consensus dans la majorité, parce que je l'ai lu dans un document qui émane du parti socialiste qui s'appelle «la France en liberté surveillée».

Voilà, il y aura place pour le débat donc et je m'en réjouis et je suis sûr qu'on se retrouvera sur un certain nombre d'éléments.

M. LE MAIRE : Sur un certain nombre d'éléments, certainement. Une précision quand même, l'école Champagne ce n'est pas du tout la même chose, c'est de la vidéo-surveillance.

M. Jean ROSSELOT : Très rapidement, trois observations.

La première, il n'a sans doute pas échappé à Benoît CYPRIANI qu'hier en Angleterre, à Londres, on célébrait la mémoire des 52 morts tués par des bombes, déposées même pas -si je puis m'exprimer ainsi- par des kamikazes mais par des gens qui ont vite couru après avoir déposé leurs bombes et 52 hommes, femmes, enfants ont été tués. Il y a cinq ans, cinq ans pile. Les caméras ont permis de les

retrouver rapidement parce que l'Angleterre avait pris une grande longueur d'avance sur les autres pays européens. C'est la première observation que je fais.

La deuxième observation c'est que je ne suis pas tous les jours à Paris, ni à l'Association des Maires des Grandes Villes de France où l'on doit parler beaucoup de cela mais je lis, c'est ma seule source d'information, et je perçois que, globalement, la vidéo-surveillance dans les villes de droite comme de gauche est plutôt appréciée, estimée, mesurée comme un progrès. Elle participe de toutes les mesures de lutte, de prévention contre la délinquance.

La troisième observation c'est que naturellement, dans le comité d'éthique il y a des avocats, des universitaires, des juristes, des magistrats, un Conseiller d'Etat, etc. Comme toujours en la matière, quand il s'agit de domaines sensibles, des libertés individuelles en effet, toutes les précautions doivent entourer les mesures concrètes d'installation de caméras dans la ville.

Voilà les trois observations que je voulais faire. Je pense que c'est une très bonne orientation que vous prenez, Monsieur le Maire. On en a souvent discuté, cela peut aller des tags jusqu'aux actes criminels. Il y aura à mon avis un progrès réalisé pour notre ville et je pense que c'est une bonne chose que ce progrès soit assorti d'une commission d'éthique, le mot est assez bien choisi, c'est-à-dire de savoir s'il est moralement justifié, légitime, d'installer des caméras à tel ou tel endroit supplémentaire de la ville, ce sera un autre problème et les élus en parleront.

M. Edouard SASSARD : Je voulais simplement vous dire qu'évidemment aujourd'hui peu importe le clivage, dans une ville de gauche ou de droite, il y a l'utilisation de cette vidéo-protection donc je ne ferai pas du tout de débat. Deuxième point sur la vidéo-protection, il y a un an quand on en avait déjà parlé, vous m'aviez renvoyé dans mes cordes à l'époque en disant que c'était de la vidéo-surveillance, etc. qu'aujourd'hui il soit écrit vidéo-protection, c'est assez étonnant mais tant mieux, nous on défend ce terme depuis un petit bout de temps.

Troisième point rapidement concernant l'élaboration du comité d'éthique. C'est une très bonne chose. En terme d'élus présents à l'intérieur, je me pose quand même la question : pourquoi certains quartiers qu'on sait en difficultés, type Battant, il y a des risques en ce moment et Planoise, n'y sont pas représentés ? quitte à ce que le collège soit un peu plus grand, ils pourraient y être représentés par l'intermédiaire d'Emmanuel DUMONT et de Mme POISSENOT.

Il en est de même pour les correspondants de nuit, M. HAKKAR le sait. Je pense qu'en terme d'échange, de partage d'expérience, il serait nécessaire qu'ils y soient pour donner leur expérience.

M. LE MAIRE : Je crois que vous mélangez les choses, Monsieur SASSARD, on parle du comité d'éthique.

M. Edouard SASSARD : Je sais, sauf que le comité d'éthique devra rendre un avis sur les conclusions de l'étude, c'est-à-dire de l'étude du cabinet...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas exactement cela. Le comité d'éthique va valider le cahier des charges pour l'étude. Il ne s'agit donc pas qu'il y ait en son sein des gens de tous les quartiers. Ensuite lorsque le cahier des charges aura été validé par le comité d'éthique, il y aura effectivement des études quartier par quartier et là on associera les habitants, les élus des quartiers, mais ce n'est pas la même chose. C'est un comité d'éthique, pas une commission. On ne va pas discuter dans ce comité d'éthique de l'implantation de caméras à tel ou tel endroit. Après vidéo-protection, vidéo-surveillance, le terme vidéo-protection permet d'entrer dans le cadre des aides de l'Etat.

M. Edouard SASSARD : Est-ce que je peux simplement terminer mon argumentation ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Edouard SASSARD : C'est simplement parce que dans le dernier paragraphe, il est précisé que l'objet de cette étude sera d'apporter les éléments d'aide à la décision pour convenir de l'opportunité de développer ou non la vidéo-protection à Besançon...

M. LE MAIRE : Oui, l'objet de l'étude.

M. Edouard SASSARD : ...et que derrière il est indiqué : et de rendre un avis sur les conclusions de l'étude, donc ça prête quand même à confusion.

M. LE MAIRE : Il dira si les choses sont faites d'une façon éthique.

M. Edouard SASSARD : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas le comité qui va décider de l'implantation des caméras. C'est nous qui déciderons.

M. Edouard SASSARD : Alors si ce n'est pas dans le comité éthique, justement dans les échanges sur à quel endroit, comment, etc., il y a une personne je pense qu'il serait intéressant d'intégrer dans vos démarches, c'est le Président de la CCI, je ne parle pas du tout en son nom, il n'est pas au courant de ce que je vais dire là...

M. LE MAIRE : Mais c'est nous qui verrons ça !

M. Edouard SASSARD : ...il est intervenu dans Expression Active en mai-juin 2010 à ce sujet-là. Je pense que c'est important et il y aura des débats sur la partie : comment sécuriser le malaise des commerçants bisontins. Je me permets simplement de dire que dans ses remarques il évoque un système de vidéo-protection, donc je pense qu'il faudra intégrer pas seulement les personnes issues des quartiers, mais aussi les commerçants, les chefs d'entreprises qui ont un chiffre d'affaires qui dépend de la situation de la ville, qu'ils vivent dans des quartiers sereins.

M. LE MAIRE : C'est la majorité qui décidera de la composition du comité Monsieur SASSARD, ce n'est pas vous. Je vous dis simplement que vous mélangez les choses, vous mélangez comité technique avec comité d'éthique, simplement.

M. Eric ALAUZET : Je crois que dans des sujets aussi difficiles, aussi polémiques, sensibles, comme on dit, il est vraiment utile de mettre en place des outils comme celui qui va l'être là et d'inviter à la confrontation au bon sens du terme entre différents points de vue. Moi je crois que si l'on veut aller au bout de la démarche et ne pas faire trop de démagogie comme on dit, c'est-à-dire pas simplement se contenter de dire quelles seraient les conditions éthiquement acceptables, à quel endroit, etc., je pense qu'il faut aussi que le comité d'éthique alors puisse, en son nom propre ou en alimentant la réflexion des élus, nourrir aussi la réflexion de la population puisqu'on le sait tous, si on veut être un peu sincères, on sait très bien et Lazhar l'a dit d'ailleurs dans son propos, que ces caméras auront principalement pour objet d'agir sur le sentiment d'insécurité plus que sur la réalité elle-même de l'insécurité. Donc je pense que ce comité d'éthique doit nous aider aussi à expliquer à la population la réalité des choses. Il ne suffit pas simplement de rassurer les gens, il faut aller au fond, il faut que l'on fasse un peu oeuvre de pédagogie. A titre personnel et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, à titre tout à fait personnel, je ne suis pas gêné d'être surveillé par une caméra. En même temps il faut entendre ce que Benoît CYPRIANI a expliqué sur les dérives possibles du système et pas en caricaturant les intégristes d'un côté et puis les autres de l'autre. Voilà, on est quand même un peu, reconnaissons-le, dans la politique spectacle dans cette affaire-là, à propos de caméras d'ailleurs ce n'est pas tout à fait anodin. Donc je voudrais bien que ce comité d'éthique aille un peu plus loin que de simplement nous dire quelles sont les conditions éthiques dans lesquelles on l'installe, et qu'il aide à faire progresser l'ensemble de la prise de conscience.

M. LE MAIRE : Lutter contre le sentiment d'insécurité, mais pas uniquement quand même.

M. Eric ALAUZET : On sait bien que ça agit à la marge, on le sait tous.

M. LE MAIRE : Je suis allé visiter ce qui se fait à Dijon. Dans un certain nombre de cas quand même c'est dissuasif parce qu'on sait que quelqu'un surveille. Un certain nombre d'entre vous n'ont pas voté la proposition que j'avais faite de mettre des caméras de vidéo-surveillance ou de protection comme vous voulez, dans les bus Ginko, vous vous en souvenez ? Certains ne le voulaient pas. Lorsqu'il y a eu un incident grave à Planoise, les caméras de Ginko ont permis de retrouver dans les deux heures la personne qui avait commis cet acte grave, de l'interpeller et de régler ainsi le problème. Lorsqu'un bus a brûlé à Marseille, ce sont les caméras qui ont permis de retrouver les coupables. Moi je suis comme Eric, les caméras ne me gênent pas. De toute façon quand vous partez sur l'autoroute vous êtes filmés, vous êtes filmés quand vous allez retirer de l'argent à la banque, vous êtes filmés partout. Ce qu'il faut, c'est effectivement mettre en place un comité d'éthique pour être sûr que ces images-là ne servent pas à n'importe quoi, et n'importe comment, c'est tout. Dans les bus, lorsqu'il y a des difficultés, c'est capté par la Police Nationale à laquelle on donne les enregistrements dans des conditions très précises, c'est la Police Municipale qui fait cela, il faut qu'il y ait un officier de police présent pour lire, c'est très encadré. Donc je pense qu'effectivement ça lutte contre le sentiment d'insécurité mais une caméra ne remplacera jamais la proximité sur le terrain, le fait qu'il faut des médiateurs de jour, des médiateurs de nuit, des correspondants de nuit, des hommes, qu'il faut de la Police Municipale, qu'il faut de la Police Nationale, ça ne remplacera pas l'éducation, la prévention, c'est un outil supplémentaire. J'ai demandé qu'on me dresse la liste des villes ayant implanté un tel dispositif. Ce n'est plus un problème gauche/droite ; il y a Rennes, Reims, Saint-Etienne, Grenoble, Metz, Amiens, Tours, Dijon, Argenteuil, Rouen... Donc je crois que le débat est un peu dépassé entre gauche et droite. Tout le monde souhaite vivre dans une ville apaisée. J'ai vu qu'on parlait de big brother, il ne s'agit pas d'en mettre partout. Quand vous allez effectivement en Chine, là ces big brother il y en a partout, il y en a dans tous les coins de rue, en Grande Bretagne c'est pareil on ne fait pas 10 m sans être pris par les feux croisés des caméras. Ce n'est pas cela que l'on souhaite. Si on a lancé cette étude, on a quand même une idée, c'est sûr, et je ne vais pas dire qu'on ne mettra pas de caméras.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : Je voulais juste dire que par rapport à cette problématique on est en train de traiter plutôt les conséquences et comme vous venez juste de le dire, les causes principales. C'est vrai que ce n'est pas un problème de droite ou de gauche ou de n'importe quel parti, c'est un problème qui concerne tout le monde. C'est le fait de dire : il y a les incivilités, il y a des problématiques, il y a des jeunes qui sont dans la rue, à partir du CE2, il y a des problèmes qui commencent très tôt à l'école, je suis déléguée de parents d'élèves et j'ai pu le constater. Et je pense qu'avant d'être répressif il faudrait penser aux autres moyens, d'être là avant et développer le côté préventif.

M. LE MAIRE : Quand je vais à Planoise, avenue du Parc, les gens sont demandeurs de ce type de dispositif.

M. Philippe GONON : Nous voulions vous remercier de nous avoir associés à cette réflexion et nous voterons bien entendu positivement sur ce rapport. Je voudrais simplement faire part à Eric ALAUZET d'une expérience vécue personnellement dans le monde bancaire puisque j'avais dans ma direction la gestion aussi des risques physiques des employés et des clients. Je vous assure que statistiquement, les agences surveillées étaient l'objet de moindres tentatives d'effractions, de hold-up, de casse, que celles qui n'étaient pas équipées. D'autre part le personnel dans sa plus grande majorité demandait l'équipement des agences parce qu'ils savaient que c'était effectivement très dissuasif. Vous avez dit tout à l'heure que ce n'est pas dissuasif, je suis désolé, dans le monde bancaire qui a été souvent l'objet d'attaques extrêmement violentes, c'est quelque chose qui est très dissuasif.

M. Eric ALAUZET : Je n'ai pas dit cela Philippe ! Encore une fois, je ne vais pas crier au scandale devant cette proposition mais je crois qu'en politique il y a une chose qui est importante, c'est de résister aux simplifications. Dans cette affaire-là on est un peu dans les simplifications parce que les faits que le Maire a rappelés, de Planoise, de Saint-Etienne ou Marseille, il y en a eu un autre dans le même moment, c'est terrible, c'est d'ailleurs une aubaine pour certains, c'est terrible parce qu'on ne peut pas résister à cela. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire et je pense qu'il faut expliquer en même temps aux gens que ce n'est pas les caméras qui résoudront ces problèmes. Alors bien sûr on trouvera toujours des exemples pour expliquer que ça met des gens à l'abri, mais qui dit qu'on n'aurait pas retrouvé les auteurs des troubles sur le bus de Planoise, qui dit qu'on ne déplace pas le problème. Ce n'est pas Eric ALAUZET

qui dit cela, c'est l'ensemble des pays, des villes, des territoires qui ont fait ces expériences-là et des spécialistes qui concluent globalement que l'effet est mineur. Alors on va rassurer là où on en met, d'accord. Je plaide pour qu'on ne se contente pas de dire, mais ce n'est pas ce qu'a fait Lazhar en expliquant tout à l'heure, qu'on va régler le problème avec les caméras, voilà c'est tout, je plaide pour qu'on fasse aussi avec ce comité d'éthique de la pédagogie auprès de la population. Moi je ne rentrerai pas dans des simplifications parce que je suppose que c'est là la différence entre la droite et la gauche. Il y a une vraie différence, la gauche ne se contente pas de dire, de répéter en boucle qu'il y a trois faits, que ça a été élucidé grâce aux caméras, mais dire aux gens la réalité des choses, que ça se joue dans le respect mutuel, que ça se joue dans l'éducation. Les caméras on va en installer pour les rassurer un peu mais franchement qui fait le pari ici aujourd'hui qu'on va réduire la délinquance avec les caméras, qui prend ce pari aujourd'hui ? Personne n'osera le prendre parce qu'on sait très bien que ce n'est pas vrai, donc je ne veux pas rentrer dans la simplification...

M. LE MAIRE : Moi non plus puisque j'ai dit comme Lazhar qu'effectivement nous savons bien que ça ne va pas régler l'ensemble des problèmes, ce serait trop simple. C'est un outil parmi d'autres. D'abord derrière les caméras il y a des hommes déjà et nous croyons beaucoup à la prévention, à l'éducation, à la proximité par la Police Municipale de proximité, à la médiation de jour, à la médiation de nuit. Nous croyons à tout cela. Il ne s'agit pas de couvrir toute la ville de caméras, l'étude nous le dira, mais d'en installer dans certains coins, ce qui pourrait éventuellement permettre de limiter. Vous savez quand un scooter passe dans une rue s'il sait qu'il va y être filmé, c'est dissuasif, il n'y passe plus.

M. Edouard SASSARD : Si vous êtes d'accord avec Eric ALAUZET par rapport à ce qu'il a dit, je ne comprends pas pourquoi vous voterez pour et pourquoi vous mettrez ce dispositif en place. Au niveau de l'installation on sent une réticence chez lui. Et je pense que c'est hyper idéologique et hyper dogmatique de dire que la gauche ce sont des gens gentils qui veulent résoudre les problèmes et la droite ce sont des simplistes, des idiots qui installent des caméras, c'est exactement ce que vous avez dit, je trouve fou d'arriver à dire cela.

M. Eric ALAUZET : J'ai tout fait sauf simplifier, ce que vous êtes en train de faire...

M. Edouard SASSARD : C'est exactement cela qu'on a perçu.

M. Jean-Marie GIRERD : Pour répondre à M. ALAUZET qui pense qu'il y a d'un côté des gens qui ont un principe de réalité et de l'autre côté des gens qui sont un peu simplistes et qui sont, disons, un peu primaires, je dirais qu'avant toute chose il y a une politique qui doit être définie, que dans cette politique il y a des éléments comme la vidéo-protection, comme tout ce que vous évoquez, qui doivent être mis en oeuvre et que la vidéo-protection n'a pas de valeur en soi, elle ne vaut que par l'usage et l'emploi que l'on en fait. Et donc à ce niveau-là, j'ai beaucoup réfléchi, contrairement à ce que vous pouvez croire on réfléchit aussi à droite, j'ai beaucoup réfléchi sur les aspects de sentiments d'insécurité et de réalité et je pense que le sujet n'est pas aussi facile que cela et qu'il faudrait peut-être en discuter, mais il y a quand même des liaisons entre les deux. Il se peut quelquefois qu'il y ait des sentiments d'insécurité qui ne soient pas justifiés mais il y a aussi quelquefois des sentiments d'insécurité qui le sont tout à fait.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais revenir sur la réponse de Jean ROSSELOT puis sur cet aspect dissuasif ou pas dissuasif. Tous les exemples cités sont des exemples de recherche de responsabilité, pas de dissuasion. Une bombe qui explose vous n'allez pas empêcher qu'elle explose, le bus qui brûle il a brûlé, l'agression... ce n'est pas cela la dissuasion, la dissuasion c'est empêcher que cela arrive, et pour démontrer un effet dissuasif, c'est très compliqué. Il faut faire une étude avant et après, ou en tout cas faire une démarche méthodologique très sérieuse pour voir ce qu'il y a eu, ce qu'a apporté la vidéo-surveillance et ce type d'étude n'existe pas en France. Par contre il existe en Angleterre où effectivement on arrive un petit peu plus facilement à retrouver les auteurs de crimes avec un pourcentage qui est très faible par rapport aux sommes investies, mais par contre tout le monde s'accorde à dire qu'il n'y a aucun effet dissuasif. C'est-à-dire que quand vous êtes agressé par quelqu'un, c'est fréquemment des personnes sous l'emprise de l'alcool, eh bien ces personnes-là, qu'il y ait ou non des caméras, elles agiront, ça ne les empêchera pas et les études sérieuses le montrent mais on aura le temps d'en rediscuter.

M. LE MAIRE : Peut-être que ça n'a pas dissuadé les auteurs de l'agression dans le bus mais on peut penser quand même que ça en a dissuadé d'autres.

Je vais te donner des éléments concrets, au moins trois : au gymnase Clairs-Soleils, depuis qu'on y a installé une vidéo-protection, il y a eu 0 intrusion, 0 attentat «à l'intérieur» alors que chaque année on investissait des centaines de milliers de francs dans les réparations suite à des actes malveillants. Deuxième exemple, le passage souterrain sous le boulevard près du Lycée Pergaud où les parents d'élèves, les élèves, l'administration et les professeurs étaient perpétuellement en difficulté ; depuis que des caméras ont été installées là-bas, c'est terminé, va demander aux professeurs du Lycée Pergaud ce qu'ils en pensent. Et troisième exemple, avec le gymnase Diderot, c'est pareil. Tout cela correspond à une réalité. Vous allez à Planoise dans l'avenue du Parc, il y a en permanence des gamins qui y passent en scooter, si on peut les filmer, effectivement, les arrêter pour leur dire de ne plus le faire, ce serait bien. Il y a deux logiques différentes. Moi homme de gauche et qui le revendique, je n'hésite pas à dire que je pense que c'est un moyen parmi d'autres. Si mettre des caméras permettait de régler tous les problèmes, ça se saurait mais à Dijon par exemple, cela en a réglé un certain nombre.

M. Jean-Marie GIRERD : Pour répondre à M. CYPRIANI, je dirais qu'il y a deux façons d'aborder les choses, par une analyse des études et une façon que je qualifierais d'expérimentale qui permet de voir les résultats éventuels, de verrouiller un certain nombre de choses et de voir l'efficacité des dispositions, et d'autre part avec un comité d'éthique qui permet aussi de s'assurer que la liberté des citoyens est toujours assurée.

M. LE MAIRE : Pour vous citer d'autres exemples, il y a déjà des caméras sur certains parkings, au Moulin Saint-Paul, à Battant...

M. Yves-Michel DAHOU : Par rapport à ce qu'a dit Benoît CYPRIANI, l'aspect dissuasif existe aussi dans le fait qu'on puisse repérer rapidement les auteurs. Ce n'est pas dissuasif sur l'événement qui s'est produit, cela va de soi mais ça peut dissuader des éventuels délinquants potentiels. Voilà, mais tu ne le démontres pas davantage en sens inverse, je veux dire que ça procède d'une simple logique et du bon sens, ça existe, tu as le droit de le contester, tu me permettras d'avoir un avis différent. On l'a dit que ce n'était pas la panacée, c'est un élément parmi d'autres. Ceci dit, je vais te faire plaisir, je suis sensible à quelques-uns de vos arguments, notamment celui évoqué par Eric ALAUZET car je crois que cette pédagogie est importante, il faut dire ce que c'est et ce que ça n'est pas. Pour simplifier je dirais que les caméras de surveillance dissuasives dans le cadre de procédures qui permettent cet équilibre entre la sécurité des gens et la liberté individuelle, ne sont pas les caméras BALKANY et je crois que c'est aussi lié à tout un état d'esprit. C'est pour cela qu'encore une fois je suis très sensible à l'aspect pédagogique évoqué par Eric parce qu'il y a aussi une forme de climat. Soit on le fait comme dans certaines villes où l'on crée ce climat d'insécurité, où on dit qu'il existe et on fait en sorte que les gens s'en imprègnent et on applique des mesures mais pas du tout dans le même état d'esprit ; c'est pour cela que je suis complètement sensible à cet aspect aussi pédagogique à mon sens que devrait avoir également ce comité d'éthique.

M. Lazhar HAKKAR : On a tous un petit peu anticipé le débat. La délibération d'aujourd'hui portait sur l'étude et le comité d'éthique. Mais c'est normal. J'ai entendu les arguments des uns et des autres mais on est déjà dans le débat suivant. Vidéo-surveillance, vidéo-protection, oui c'est vrai que cela pose problème, qu'est-ce que la vidéo-surveillance, qu'est-ce que la vidéo-protection ? J'ose croire moi que si on était amené à mettre ce type de dispositif sur la voie publique, on aurait des garanties pour que ce soit effectivement plutôt vidéo-protection que vidéo-surveillance, là je pense qu'on est d'accord. Et puis, il est vrai que quand on est de gauche, je parle pour les gens de ma génération, on ne rêvait peut-être pas d'une société où il y aurait des caméras partout mais actuellement c'est déjà le cas dans tous les commerces, dans les banques, il y en a un petit peu partout. Ce qui m'a amené à poser la question et à me poser des questions, c'était le souterrain Pergaud, effectivement où là on a eu des retours et puis surtout, et je vous invite à venir avec moi dans les réunions sur les quartiers où là il y a une demande, où on nous interpelle régulièrement. C'est vrai que c'est compliqué mais le fait de mettre en place une étude et un comité, je pense que cela peut répondre aux questions posées. Et enfin pour Monsieur SASSARD, j'ai oublié de vous préciser tout à l'heure les associations représentées, il y a la Ligue des Droits de l'Homme,

l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions, la Chambre de Commerce et d'Industrie qui sera représentée par son Directeur, c'était prévu déjà, Franche-Comté Consommateurs et la HALDE.

M. LE MAIRE : Le big brother, vous savez où il est big brother ? C'est votre portable, chaque fois que vous téléphonez, on sait au mètre près où vous êtes, le plus grand flic de France c'est cela. Et figurez-vous que cela a déjà été utilisé pour résoudre des affaires, je ne vous dirai pas lesquelles, ici à Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.